

# Recensement agricole 2020

## 3 603 exploitations agricoles dans l'Eure-et-Loir

En 2020, l'Eure-et-Loir compte 3 603 exploitations agricoles, soit 17 % de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 124 ha (+ 19 %). Les grandes exploitations sont les seules à voir leur effectif s'accroître. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les exploitations d'élevage ou mixtes (- 35 %). Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale assurent les trois quarts du travail agricole et le volume de travail des salariés diminue, pour les permanents comme pour les saisonniers. Plus de la moitié des exploitations ont recours à de la prestation externe.

### 17 % d'exploitations en moins en dix ans

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit au même rythme annuel moyen que la décennie précédente : - 1,8 % par an. En 2020, on compte ainsi 3 603 exploitations agricoles en Eure-et-Loir, soit 17 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) diminue de 4 000 hectares en 10 ans, et couvre 446 000 hectares. Les superficies en céréales, oléagineux et

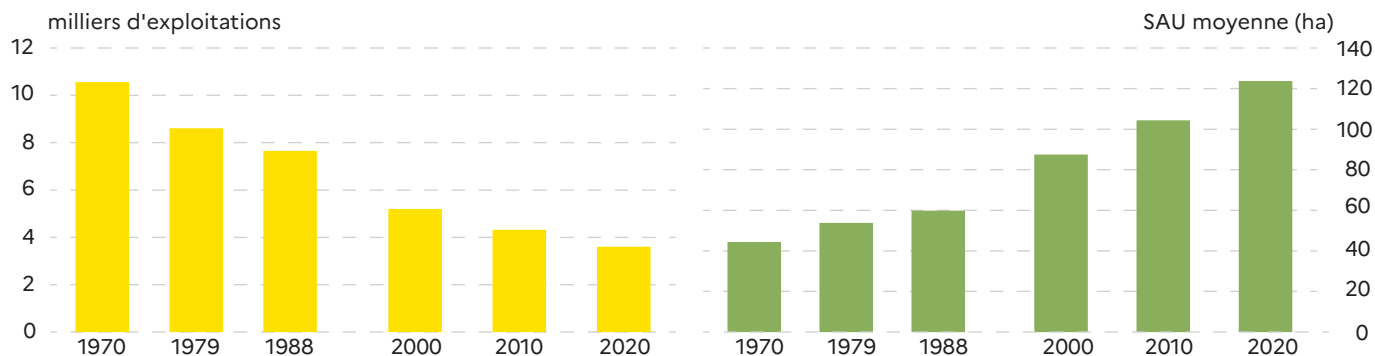
protéagineux couvrent 85 % de la SAU, soit 378 886 ha, les prairies 20 780 ha et les cultures permanentes 1 112 ha (tableau 1). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 124 hectares, soit 19 hectares de plus qu'en 2010 et 36 de plus qu'en 2000 (graphique 1). La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas

117 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 173. En 2020, 87 % des exploitations agricoles sont spécialisées en production végétale, contre 83 % dix ans auparavant. En part relative, les exploitations spécialisées en élevage sont celles qui ont le plus disparu, et sont celles qui se sont le moins agrandi.

### Graphique 1

#### La concentration des exploitations se poursuit

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Eure-et-Loir, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



**Tableau 1**  
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations (nombre)	4 318	3 603	- 16,6
dont spécialisation végétale	3 598	3 125	- 13,1
spécialisation animale	388	257	- 33,8
mixtes (polyculture-polyélevage)	310	200	- 35,5
Exploitations sous statut individuel (nombre)	2 697	1 847	- 31,5
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	0,9	4,5	337,8
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	1,3	4,7	194,8
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	4,9	8,8	51,4
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	5 128	4 281	- 16,5
dont ayant 60 ans ou plus (%)	24,3	27,7	- 4,7
femmes (%)	23,6	21,4	- 24,1
Travail agricole (millier d'ETP)	5 272	4 633	- 12,1
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	104	124	18,6
SAU totale (millier d'ha)	450 574	445 951	- 1,0
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	387 119	376 922	- 2,6
prairies (ha)	20 987	20 780	- 1,0
cultures permanentes (ha)	857	1 112	29,8
Cheptel (nombre d'UGB)	77 676	66 548	- 14,3

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Eure-et-Loir, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

## Les grandes exploitations plus nombreuses qu'il y a dix ans

Alors que le nombre total d'exploitations a reculé de 17 % en dix ans, l'élargissement constant des structures permet aux grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) de valoriser 40 % du territoire agricole, soit 39 000 hectares de plus qu'en 2010. Représentant désormais 23 % des exploitations, les grandes exploitations emploient, en 2020, 38 % de la main d'œuvre agricole du département, soit 6 points de plus qu'en 2010. Cette classe d'exploitations se retrouve majoritaire parmi les exploitations d'arboriculture, de granivores et de bovins lait.

À l'inverse, les micro-exploitations (moins de 25 000 euros de PBS) ne représentent plus que 13 % des exploitations, et exploitent seulement 1 % de la SAU. Elles sont beaucoup moins présentes qu'il y a dix ans, passant de 833 en 2010 à 484 en

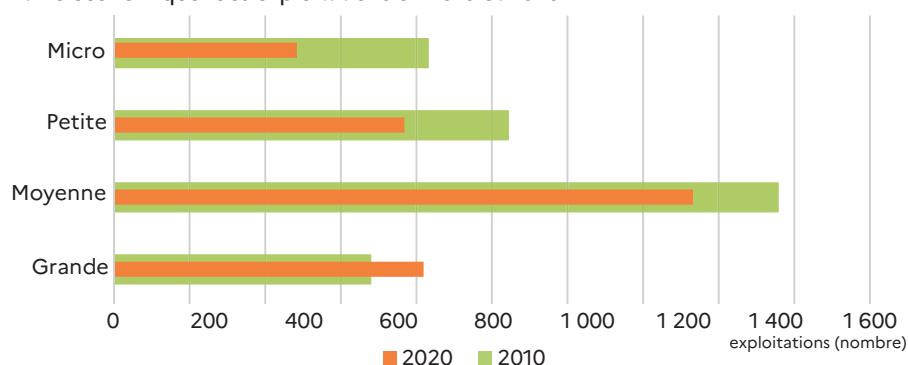
2020. Bien que peu nombreuses sur le territoire, plus de la moitié des exploitations de bovins viande et d'ovins et autres herbivores sont des micro-exploitations. Cette catégorie a en revanche tendance à se raréfier parmi les exploitations pratiquant l'élevage des porcins et la polyculture-polyélevage.

Les exploitations moyennes (PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros) restent prépondérantes dans le département, exploitant près de la moitié du territoire agricole. 45 % des exploitations de grandes cultures se situent dans cette classe économique.

### Graphique 2

#### Les exploitations de taille moyenne toujours prédominantes

Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Eure-et-Loir, ensemble des exploitations hors structures collectives.

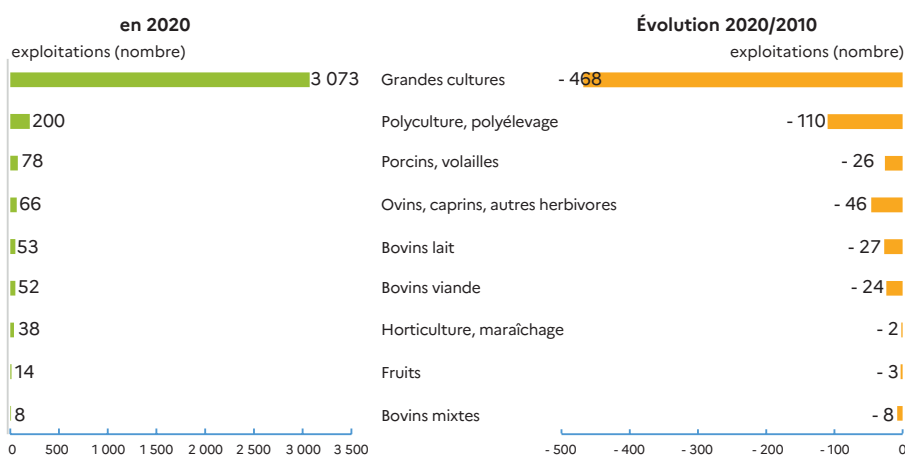
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Les exploitations en recul toutes spécialisations confondues

La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les orientations technico-économiques des exploitations (Otex) grandes cultures et polyculture-polyélevage, même si, en part relative, c'est l'Otex ovins et autres herbivores qui enregistre la plus forte diminution, avec - 41 % entre 2010 et 2020. Les exploitations horticoles et maraîchères ainsi que fruitières se maintiennent.

Les surfaces agricoles moyennes sont en hausse dans toutes les spécialisations, excepté l'Otex fruits dont la SAU moyenne reste stable. La SAU moyenne des exploitations dans l'Otex horticulture et maraîchage double entre 2010 et 2020 et celle dans l'Otex ovins et autres herbivores gagne 47 %.

**Graphique 3**  
468 exploitations de grandes cultures de moins en 10 ans  
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Eure-et-Loir, ensemble des exploitations hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Zoom sur les exploitations de grandes cultures

Dans l'Eure-et-Loir, plus de 85 % des exploitations sont spécialisées en grandes cultures, soit 3 073 exploitations. Elles disposent en moyenne de 130 ha et valorisent 90 % de la surface agricole du département. Parmi elles, un quart est spécialisé en autres grandes cultures (betteraves, pommes de terre, oignons). L'agriculture

biologique est pratiquée dans seulement 3,5 % d'entre elles. La moitié de ces structures relèvent de la forme individuelle. Près de trois des chefs d'exploitation sur dix ont 60 ans ou plus et un dirigeant actif sur cinq est une femme. Ces structures emploient 3 587 équivalents temps plein (ETP).

**Tableau**  
Exploitations spécialisées en grandes cultures dans l'Eure-et-Loir

	RA 2020
Exploitations (nombre)	3 073
dont spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses (%)	75,0
spécialisées en autres grandes cultures (%)	25,0
Exploitations sous statut individuel (%)	51,1
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	3,5
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	4,2
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	5,7
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	3 581
dont ayant 60 ans ou plus (%)	28,4
femmes (%)	20,7
Travail agricole (nombre d'ETP)	3 587
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	131
SAU totale (ha)	401 386
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	351 962
prairies (ha)	10 012
cultures permanentes (ha)	265
Cheptel (nombre d'UGB)	5 682

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

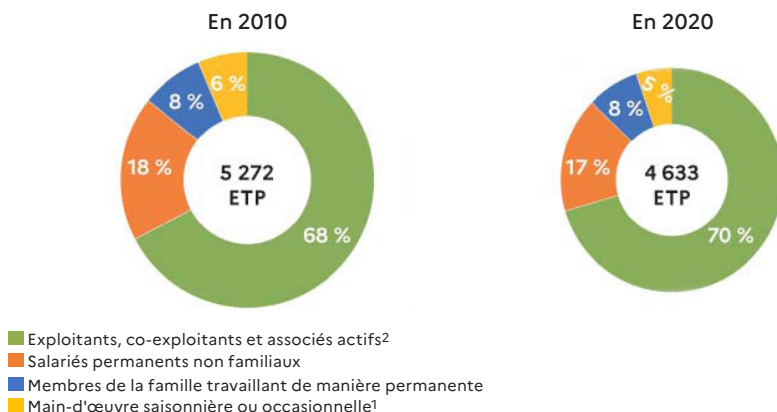
Champ : Eure-et-Loir, exploitations spécialisées en grandes cultures, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

## Le recours à la prestation externe progresse

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 5 802 personnes ainsi qu'à 2 926 saisonniers. Les exploitations agricoles utilisent 4 633 ETP. Le travail des actifs dirigeants et de la main d'œuvre familiale prédomine toujours (78 % du temps de travail). La part des salariés permanents perd 1 point, comme les saisonniers. 55 % des exploitations ont par ailleurs recours à de la prestation externe (47 % en 2010).

Graphique 4  
La répartition du travail évolue peu



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Co-exploitants familiaux inclus.  
Champ : Eure-et-Loir, ensemble des exploitations hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique  
Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex 1  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Bruno LOCQUEVILLE  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Rédactrices/rédacteurs : Anaïs POU MOT, Stéphanie LEBRET,  
Isabelle PASQUIER, Gaëtan BUISSON, Joël PITROU  
Composition : Florence FAURE  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2729-7209  
© Agreste 2021